

COMMUNIQUE DE PRESSE

COVID-19 : RENFORCEMENT DES MESURES SANITAIRES SUR LA COMMUNE DU TOUQUET-PARIS-PLAGE

Arras, le 30 juillet 2021

Depuis plusieurs jours, l'épidémie de Covid-19 regagne du terrain dans tout le département du Pas-de-Calais. Le taux d'incidence, au 30 juillet 2021, est de 64 cas pour 100 000 habitants, soit deux fois plus que la semaine dernière. La progression du virus est particulièrement marquée sur le littoral, y compris sur la commune du Touquet-Paris-Plage.

C'est pourquoi, afin d'éviter que la situation sanitaire ne se dégrade, Louis Le Franc, préfet du Pas-de-Calais, et Daniel Fasquelle, maire du Touquet-Paris-Plage, ont décidé de renforcer, **à compter du 31 juillet 2021, 00h00**, les mesures sanitaires en œuvre sur la commune du Touquet-Paris-Plage :

- Le port du masque devient obligatoire sur :

- Toutes les voies comprises dans le périmètre de l'avenue Louis Quételet, avenue Blériot, boulevard de la plage, route en corniche, boulevard de la Canche, avenue de la Dune aux Loups jusqu'à l'avenue Louis Quételet,
- L'Avenue François Godin, de l'avenue Louis Quételet jusqu'au giratoire du camping Stoneham (camping inclus),
- Le parc équestre (parking inclus),
- Les digues et parkings du front de mer (jusqu'à l'accès à la plage).

- Les rassemblements de plus de 10 personnes sont interdits sur la plage après 23h.

De plus, l'Agence Régionale de Santé (ARS) Hauts-de-France prévoit **un renforcement des moyens de dépistage et/ou de prévention** sur le littoral.

Service Départemental de la Communication Interministérielle

Rue Ferdinand Buisson
62020 ARRAS Cedex 9
Tél : 03 21 21 20 05

Mél : pref-communication@pas-de-calais.gouv.fr



www.pas-de-calais.gouv.fr



[@prefetpasdecalais](https://www.facebook.com/prefetpasdecalais)



[@prefet62](https://twitter.com/prefet62)

Le préfet du Pas-de-Calais salue en outre l'initiative de la municipalité du Touquet-Paris-Plage, qui a récemment sollicité les gérants de bars et restaurateurs du territoire afin de pouvoir recenser ceux qui souhaitent être volontaires pour devancer l'entrée en vigueur du pass sanitaire dans leurs établissements. Plusieurs d'entre eux ont d'ores et déjà indiqué leur volonté de pouvoir s'engager dans cette démarche. S'ils le souhaitent, ils pourront être identifiables par un autocollant et une affiche apposés sur leurs devantures.

Le préfet du Pas-de-Calais et le maire du Touquet-Paris-Plage appellent de nouveau au plus strict respect des gestes barrières et à la plus grande vigilance.

La vaccination reste par ailleurs la meilleure arme contre le Covid-19 et la propagation des variants.

La prise de rendez-vous est possible :

- via la plateforme mise en place par l'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France, accessible au 03.92.04.34.71.
- via internet sur <https://www.doctolib.fr/> ou <https://www.sante.fr/> .